

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1675

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	0	187 000 000
Financement des opérations patrimoniales en 2024 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	0	187 000 000
SOLDE	-187 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux termes de l'article L. 141-7 du code monétaire et financier, l'État doit rembourser à la Banque de France les coûts qu'elle engage dans l'exercice des missions d'intérêt général qui lui sont confiées.

Cette dépense de l'État apparaît illégitime au regard du montant des réserves de la Banque de France.

Le présent amendement propose de minorer, en AE et en CP, 187 000 000 € sur l'action 01 du programme n° 305.